



DIPLÔME D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

FORMATION
FFK

Le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) est un diplôme assez rapide à obtenir, il permet à son titulaire d'organiser des entraînements de façon bénévole au sein des clubs affiliés FFK et ainsi développer la pratique du karaté et des disciplines associées.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Assistants investis dans l'encadrement de la pratique.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Planifier des cours pour différents publics ;
- Assister le professeur principal lors des cours dans son club en toute sécurité.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 100€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices/séances ;
- Connaître l'environnement associatif et fédéral ;
- Participer à des événements fédéraux et citoyens (ex : compétitions, stage d'arbitrage/juges...)

La durée et les méthodes pédagogiques :

- 41h de formation dont :
- 12h de préformation
 - 14h de formation en présentiel
 - 15h de participation fédérale

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Conception et animation d'une séance ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.